

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

New Look Protect - Spray d'entretien pour cockpit

Numero d'article 28973371

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 05.04.2016, Révision 05.04.2016

Version 01

Page 1 / 9

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**New Look Protect - Spray d'entretien pour cockpit**  
**Numero d'article 28973371**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Soin de voiture

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

NORMBEL SPRL  
Rue des Héritages, 3  
5336 Courriere / BELGIUM  
Téléphone +32 487 53 05 05  
Site internet www.normfest.com  
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques

rodolphe@normbel.be

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aerosol 3: H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

Pictogrammes de danger

aucun

Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

Caractéristique particulière

Contient <1 pourcentage de masse en composants inflammables.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE,  
contient:

< 5% agents de surface non ioniques  
< 5% agents de surface anioniques  
parfums

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

New Look Protect - Spray d'entretien pour cockpit

Numero d'article 28973371

NORMBEL SPRL

5336 Courriére

Date d'émission 05.04.2016, Révision 05.04.2016



Version 01

Page 2 / 9

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <5	Dioxyde de carbone
	CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
	GHS/CLP: Press. Gas (*): H280

**Commentaire relatif aux composants** Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Éloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.  
Demander l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié** Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Agent d'extinction non approprié** Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés  
Les boîtes à gaz explosives peuvent être projetées fortement en dehors du feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

## 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5000 ppm, 9131 mg/m <sup>3</sup> , A
Valeur limite court terme: 30000 ppm, 54784 mg/m <sup>3</sup>

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
8 heures: 5000 ppm, 9000 mg/m <sup>3</sup>

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Non indispensable sous des conditions normales.
<b>Protection corporelle</b>	Non indispensable sous des conditions normales.
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux. Ne pas inhale les aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	non déterminé

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	aérosol
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	citrique
<b>Seuil olfactif</b>	non applicable
<b>Valeur du pH</b>	non applicable
<b>Valeur du pH [1%]</b>	non applicable
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	non applicable
<b>Point d'clair [°C]</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	non applicable
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	non déterminé
<b>Densité [g/ml]</b>	0,95 (20°C)
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	non déterminé
<b>Viscosité</b>	non applicable
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non applicable
<b>Point de fusion [°C]</b>	non applicable
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	non applicable
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	non applicable

### 9.2 Autres informations

aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

## 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

## 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), >20 mg/L.
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw.
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

#### Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue. Ne contient aucun complexant organique pas.
<b>Biodégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 160505

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150104

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**Transport routier vers ADR/RID** 1950

**Transport fluvial (ADN)** 1950

**Transport maritime selon IMDG** 1950

**Transport aérien selon IATA** 1950

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	AÉROSOLS
- Code de classification	5A
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 l
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	AÉROSOLS
- Code de classification	5A
- Etiquettes de danger	
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	Aerosols
- EMS	F-D, S-U
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 l
<b>Transport aérien selon IATA</b>	Aerosols, non flammable
- Etiquettes de danger	

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	2
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	2
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	2.2
<b>Transport aérien selon IATA</b>	2.2

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	non applicable
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	non applicable
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	non applicable
<b>Transport aérien selon IATA</b>	non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	non
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	non
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	non
<b>Transport aérien selon IATA</b>	non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2016)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE):** Non déterminé.

- Observer les restrictions d'emploi non

- VOC (1999/13/CE) 0 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community [Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]  
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]  
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédictive(s) sans effet]  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

**16.3 Autres informations****Méthode de classification**

Aerosol 3: H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

**Positions modifiées**

aucun



Copyright: ChemieBüro®

